

Consultation de la carte des zones humides de la commune

Dans le cadre de la réalisation du PLU, la commune d'Esquibien a réalisé, en partenariat avec le syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, l'inventaire de l'ensemble des zones humides de la commune.

Cet inventaire est réalisé **de manière participative** : suite à la reconnaissance de terrain du bureau d'études mandaté, une carte des zones humides est présentée en mairie, pour consultation publique **du 4 octobre au 4 novembre inclus** .

Des remarques pourront alors être formulées en mairie.

Les critères de définition d'une zone humide sont encadrés réglementairement. Ces zones peuvent présenter une végétation caractéristique, mais pas seulement. La présence d'horizons lessivés dans le sol, ou de traces d'hydromorphie sont caractéristiques des zones humides.

Cet inventaire aboutira au classement de ces zones dans le plan local d'urbanisme sous deux types de zonage : NZh et AZh (le zonage NZh présentant un milieu riche en biodiversité, le zonage AZh présentant un intérêt agricole plus prononcé).

Ce zonage n'implique pas l'interdiction des pratiques agricoles classiques. Les pratiques actuelles, si elles respectent les autres réglementations en vigueur, pourront continuer.

Seules les interdictions suivantes seront appliquées :

Sont interdits en secteur Nzh et Azh, toute occupation et utilisation du sol, ainsi que tout aménagement, susceptible de compromettre l'existence, la qualité, l'équilibre hydraulique et biologique des zones humides (drainage, y compris les fossés drainants, remblaiements, déblaiements, exhaussements, affouillements et excavations....), sauf projet d'intérêt public d'approvisionnement en eau.